

#### REMERCIEMENT

Ce document est le fruit d'un travail d'équipe. Nous remercions tous les collaborateurs qui ont participé à sa réalisation, et plus spécialement les directions de la culture, du loisir et de la vie communautaire des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

L'information diffusée dans ce document était à jour lors de son impression en juin 2021. Cependant, des changements pourraient survenir avant une réédition de ce document.



# TABLE DES MATIÈRES



Un mot de réconfort	4
Propriétaires	5
À faire immédiatement après l'incendie	6
À faire dans les 24 heures qui suivent l'incendie	8
À faire dans les jours qui suivent l'incendie	Ç
Locataires	12
À faire immédiatement après l'incendie	13
À faire dans les 24 heures qui suivent l'incendie	15
À faire dans les jours qui suivent l'incendie	15
Renseignements et conseils importants	16
Réactions normales lors d'un incendie	19
Réactions observées chez les enfants	20
Renseignements généraux	21
Anticiper les problèmes	22
Pour obtenir une copie du rapport d'intervention	22
Pour obtenir une confirmation d'intervention	22
De retour à la maison	23
Ressources	24
Organismes et services gouvernementaux	25
Boucherville	26
Brossard	27
Longueuil	28
Saint-Bruno-de-Montarville	29
Saint-Lambert	29
Numéros de téléphone utiles en cas de sinistre	30
Coordonnées à conserver	31
Aide-mémoire	32
Notes	33

# UN MOT DE RÉCONFORT DE VOTRE ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est difficile de trouver des paroles réconfortantes appropriées quand une personne vit un tel événement. Cependant, sachez que vous n'êtes pas seul et que plusieurs organismes et services seront à vos côtés pour vous accompagner afin que votre vie reprenne son cours normal le plus rapidement possible.

Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil met à votre disposition ce guide, qui fournit des renseignements qui vous aideront à déterminer ce que vous avez à faire à la suite d'un incendie.





# JOUR 0

#### À FAIRE IMMÉDIATEMENT APRÈS L'INCENDIE

Mettez à l'abri tous vos biens après avoir obtenu l'accord du représentant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL).
 Trouvez un endroit où loger; si vous n'avez pas d'endroit où aller, informez-en le SSIAL. La Croix-Rouge vous offrira un hébergement temporaire, des soins de subsistance et des produits d'hygiène de base pour une durée maximale de 72 heures.
 Communiquez avec vos proches et amis.
 Laissez vos coordonnées à un membre du personnel du SSIAL et au représentant de la Croix-Rouge.
 Si vous avez des locataires, assurez-vous de pouvoir communiquer avec eux pour transmettre les informations sur le retour.

### ÉLÉMENTS À NE PAS OUBLIER LORS DE L'ÉVACUATION OU AVANT D'ÊTRE RELOGÉ

Pièces d'identité
Cartes de crédit
Médicaments
Lunettes
Prothèses dentaires ou auditives
Documents d'assurance

#### Attention!

Il est possible que des représentants de diverses entreprises de nettoyage, de rénovation et de barricadage vous offrent leurs services. Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurance ou l'expert en sinistre. Il est généralement souhaitable de prendre quelques heures de repos et de réflexion avant de prendre des décisions.

Dès que les membres du personnel du Service de sécurité incendie ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. Si votre demeure est inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins ou des membres de votre famille ou de les faire entreposer par une entreprise spécialisée. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser le Service des travaux publics de votre municipalité.

#### **VOUS ÊTES ASSURÉ**

#### **EXPERT EN SINISTRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCE**

L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages et en négocie le règlement. Il existe trois types d'experts en sinistre :

- l'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre public mandaté par le sinistré.

C'est habituellement l'assureur qui s'occupe de manda	ter
un expert en sinistre.	

Ш	Communiquez avec votre assureur afin que celui-ci
	s'entretienne avec un expert en sinistre.
	Notez les coordonnées de l'expert en sinistre mandaté par l'assureur (vous pouvez les inscrire à la page 31).

Vous devez informer votre compagnie d'assurance dans les plus brefs délais. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Plusieurs contrats d'assurance couvrent les frais de subsistance et vont même jusqu'à avancer des fonds. Informez-vous!



# **JOUR 1** À FAIRE DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'INCENDIE

Informez votre employeur.
Informez la direction de l'école de vos enfants.
Informez votre institution financière.
Informez les entreprises de services publics (Bell, Vidéotron Hydro-Québec, Énergir, etc.) (voir page 30).
Avertissez Postes Canada pour que votre courrier soit retenu (voir page 17).
Informez les services gouvernementaux (voir page 25).
Informez le service de taxation de votre municipalité (voir pages 26 à 29).
Sécurisez votre immeuble (voir page 10).
Répondez aux exigences de la remise de propriété avant la réintégration du bâtiment (voir page 11).
Au besoin, demandez le rapport d'intervention ou l'attestation d'incendie (voir page 22).



### À FAIRE DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INCENDIE

☐ Fait	es la liste des biens et des documents détruits.
	mmuniquez avec les organismes de soutien r page 25).
	ossible, faites rétablir certains services et remettre fonction certains systèmes et appareils (voir page 10).
	mmuniquez avec les spécialistes en rénovation par termédiaire de votre compagnie d'assurance :
•	électricien;
•	plombier;
•	entreprise de nettoyage;
•	etc.
	nservez tous les reçus pour les dépenses encourues n endroit adéquat.
Anr	nulez ou reportez vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler.

La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous êtes hébergé.

Communiquez ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au SSIAL, etc.).

Vous pouvez vous présenter au Centre local d'emploi (CLE) de votre secteur (voir page 30) puisque certaines prestations spéciales peuvent être versées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des frais occasionnés à la suite d'un incendie.



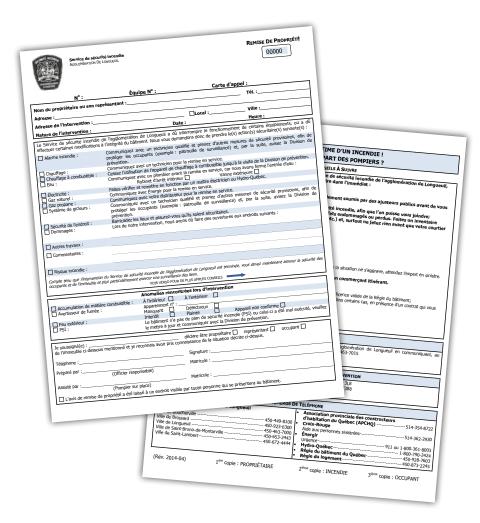
### ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR SÉCURISER LE BÂTIMENT À LA SUITE DE L'INTERVENTION

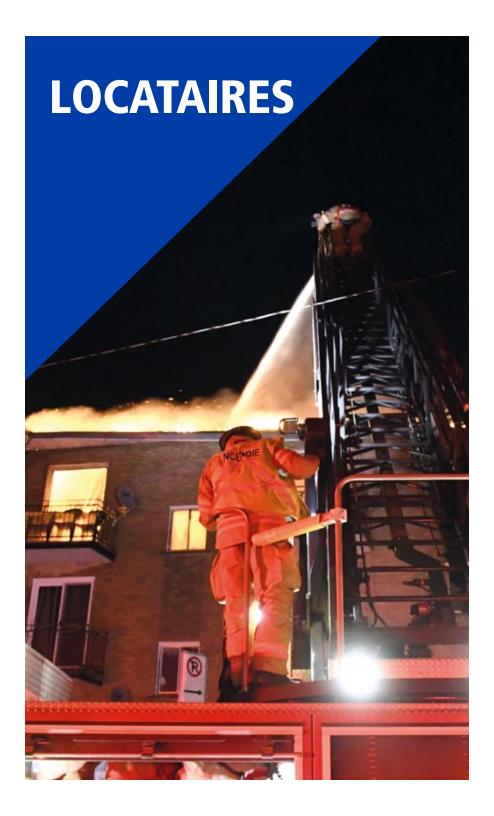
Au moment d'une intervention, le SSIAL doit absolument interrompre le fonctionnement de certains équipements. Après l'intervention, et si votre domicile n'est pas une perte totale, nous vous recommandons de prendre les mesures suivantes :

<b>ÉLECTRICITÉ</b> Faites vérifier et remettre en fonction par un maître électricien.
<b>GAZ NATUREL</b> Communiquez avec Énergir pour la remise en service.
<b>GAZ PROPANE</b> Communiquez avec votre distributeur pour la remise en service.
<b>CHAUFFAGE</b> Faites vérifier votre système de chauffage par un technicien qualifié avant de le remettre en service.
<b>CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE</b> Faites vérifier votre appareil de chauffage à combustible solide par un professionnel avant de le remettre en service.
<b>SYSTÈME D'ALARME INCENDIE</b> Faites vérifier votre système par un technicien qualifié et prenez des mesures de sécurité pour protéger les occupants (par exemple, patrouille de surveillance).
<b>AVERTISSEUR DE FUMÉE</b> Remplacez les appareils pour offrir une meilleure sécurité aux occupants.
<b>AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)</b> Remplacez les appareils pour offrir une meilleure sécurité aux occupants.
<b>EAU</b> Communiquez avec le service des travaux publics de votre municipalité pour la réouverture de l'eau si la vanne de commande a été fermée au niveau de la rue
<b>GICLEURS AUTOMATIQUES</b> Communiquez avec un technicien qualifié pour la remise en service et, en attendant, prévoyez des mesures de surveillance de l'immeuble.
<b>EXTINCTEURS PORTATIFS</b> Faites vérifier votre extincteur par un technicien qualifié. S'il est en bon état, l'extincteur pourra être rempli à nouveau.

### FORMULAIRE DE REMISE DE PROPRIÉTÉ

Pour le rétablissement de certains équipements et services, la présence d'une personne qualifiée peut être nécessaire. Le formulaire *Remise de propriété* que vous remettra le SSIAL vous rend à nouveau responsable de votre bâtiment. Vous êtes donc dans l'obligation de protéger les lieux et de les rendre sécuritaires. Si votre demeure est inhabitable, retirez vos biens non endommagés et entreposez-les dans un endroit sécuritaire. Vous devez transmettre ce formulaire à vos assurances.





# JOUR 0

#### À FAIRE IMMÉDIATEMENT APRÈS UN INCENDIE

Mettez à l'abri tous vos biens après avoir obtenu l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL).
Trouvez un endroit où loger; si vous n'avez pas d'endroit où aller, informez-en le SSIAL. La Croix-Rouge vous offrira un hébergement temporaire, des soins de subsistance et des produits d'hygiène de base pour une durée maximale de 72 heures.
Communiquez avec vos proches et amis.
Laissez vos coordonnées à un membre du personnel du SSIAL et au représentant de la Croix-Rouge canadienne.
Informez le propriétaire ou son représentant qu'un incendie est survenu et donnez-lui les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

### ÉLÉMENTS À NE PAS OUBLIER LORS DE L'ÉVACUATION OU AVANT D'ÊTRE RELOGÉ

Pièces d'identité
Cartes de crédit
Médicaments
Lunettes
Prothèses dentaires ou auditives
Documents d'assurance



Il est possible que des représentants de diverses entreprises de nettoyage, de rénovation et de barricadage vous offrent leurs services. Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurance ou l'expert en sinistre. Il est généralement souhaitable de prendre quelques heures de repos et de réflexion avant de prendre des décisions.

### **VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ**

Communiquez avec les organismes de soutien (voir page 25).

#### **VOUS ÊTES ASSURÉ**

#### **EXPERT EN SINISTRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCE**

L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages et en négocie le règlement. Il existe trois types d'experts en sinistre :

- l'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurance:
- l'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurance;
- l'expert en sinistre public mandaté par le sinistré.

# C'est habituellement l'assureur qui s'occupe de mandater un expert en sinistre.

Communiquez avec votre assureur afin que celui-ci s'entretienne avec un expert en sinistre.
Notez les coordonnées de l'expert en sinistre manda

par l'assureur (vous pouvez les inscrire en page 31).

Vous devez informer votre compagnie d'assurance dans les plus brefs délais. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Plusieurs contrats d'assurance couvrent les frais de subsistance et vont même jusqu'à avancer des fonds. Informez-vous!

### **JOUR 1** À FAIRE DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'INCENDIE Informez votre employeur. Informez la direction de l'école de vos enfants. Informez votre institution financière. Informez les entreprises de services publics (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Énergir, etc.) (voir page 30). Avertissez Postes Canada pour que votre courrier soit retenu (voir page 17). Informez les services gouvernementaux (voir page 25). Au besoin, demandez le rapport d'intervention ou l'attestation d'incendie (voir page 22). **JOUR 2** À FAIRE DANS LES JOURS QUI SUIVENT L'INCENDIE Faites la liste des biens et des documents détruits. Si possible, faites rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils (voir page 10). Communiquez avec les spécialistes en rénovation par l'intermédiaire de votre compagnie d'assurance : électricien; plombier; • entreprise de nettoyage; etc Conservez tous les reçus pour les dépenses encourues à un endroit adéquat. Annulez ou reportez vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous êtes hébergé.

Communiquez ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au SSIAL, etc.).

Vous pouvez vous présenter au Centre local d'emploi (CLE) de votre secteur (voir page 30) puisque certaines prestations spéciales peuvent être versées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des frais occasionnés à la suite d'un incendie.







#### 1. PAPIERS D'IDENTITÉ

S'ils sont endommagés ou détruits, vous devez les remplacer. Vous trouverez la liste des établissements à joindre à la page 25.





À la suite d'un incendie, le facteur retiendra votre courrier pendant les 24 heures suivant le sinistre. Il est toutefois de votre responsabilité d'avertir Postes Canada de l'incident (bureau de poste local) et de demander de retenir votre courrier pour une période déterminée. Ce service est tarifé; conservez vos recus aux fins d'assurance.



#### 3. MÉDICAMENTS

La plupart des pharmacies peuvent renouveler vos prescriptions pour des médicaments essentiels à la suite d'un incendie



# 4. VÊTEMENTS, NOURRITURE, LOGEMENT ET MEUBLES

Vous pouvez obtenir des vêtements, de la nourriture et un logement temporaire par l'entremise des divers organismes de soutien (voir page 25). Naturellement, il serait souhaitable d'être hébergé chez l'un de vos proches.

N'oubliez pas que la nourriture qui se trouvait dans la maison lors de l'incendie n'est plus comestible. Selon votre contrat, votre compagnie d'assurance pourrait en payer le remplacement.





#### 5. LISTE DE VOS BIENS

Vous devez établir la liste de tous les biens que vous avez perdus. Cette liste doit être exhaustive et bien détaillée quant à chacun de vos biens (marque, couleur, modèle, numéro de série, coût et date d'achats). Pour accélérer votre remboursement, ne tardez pas à établir cette liste. Si vous avez conservé vos factures ou que vous avez pu les récupérer, elles vous seront fort utiles.





Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Gardez tous vos reçus (essence, nourriture, vêtements, hôtel, etc.) car, selon les modalités de votre contrat, votre compagnie d'assurance pourrait vous rembourser.



#### **7. RÉNOVATIONS**

Votre agent d'assurance et l'expert en sinistre vous aideront à mieux vous préparer pour les travaux de rénovation. N'oubliez pas qu'il faut obtenir un permis avant d'entreprendre des travaux. Vous pouvez en faire la demande à la Direction de l'urbanisme de votre municipalité. Dans certains cas, c'est l'entrepreneur qui en fera la demande.



#### 8. PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

Communiquez le plus rapidement possible avec votre Centre local d'emploi (CLE) (voir page 30), afin de signaler vos besoins. Votre dossier s'y trouve déjà et la loi prévoit certaines compensations.



#### 9. ENTOURAGE

Communiquez avec les gens de votre entourage (famille, amis, employeurs ou associés) afin de les informer de votre situation. Ils peuvent vous aider à reprendre une vie normale.



#### 10. PERTE D'UN ÊTRE CHER LORS D'UN INCENDIE

Si vos proches et vous-même avez besoin de réconfort et de soutien à la suite de la perte d'un être cher, n'hésitez pas à communiquer avec un organisme spécialisé. La division urgence sociale de votre CLSC effectuera la première intervention auprès des proches et fera la liaison avec les organismes pouvant assurer un suivi à plus long terme. (voir pages 26 à 29).

#### RÉACTIONS NORMALES LORS D'UN INCENDIE 1

À la suite d'un incendie, les personnes sinistrées peuvent avoir diverses réactions qui sont tout à fait normales.

#### CES RÉACTIONS VARIENT EN FONCTION

- de la nature des dommages;
- du degré de menace à la vie, du nombre de décès;
- de la nécessité d'évacuation et de relocalisation;
- du traitement de la nouvelle par les médias;
- de l'attribution de la cause, du niveau de responsabilité;
- des caractéristiques individuelles des personnes sinistrées;
- des ressources disponibles, menacées ou disparues.

#### CARACTÉRISTIQUES DES RÉACTIONS À LA SUITE D'UN SINISTRE EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGE <sup>2</sup>

- L'enfant éprouve de la peur.
- L'adolescent veut être traité comme un adulte ou retourner à son rôle d'enfant. Il veut comprendre le comment et le pourquoi.
- L'adulte vit un conflit entre ses responsabilités et ses propres besoins.
- Certaines personnes âgées peuvent déterminer leurs besoins et les services correspondants.

Les réactions observées chez les sinistrés lors de l'incendie sont normales et diminuent en intensité au fil des jours. Si l'intensité persiste au-delà de deux semaines, la personne sinistrée peut communiquer avec son CLSC (voir pages 26 à 29).

### LES QUATRE TYPES DES RÉACTIONS

#### Les réactions physiques

• Maux de tête

Nausées

Évanouissements

• Fatigue intense

Difficultés respiratoires

Étourdissements

• Bouffées de chaleur

Sudation

Problèmes cardiovasculaires

Tremblements

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inspiré de Malenfant, Pierre-Paul et al. (2008). L'intervention sociosanitaire en contexte de sécurité civile - Volet psychosocial, Module 4, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Maltais, D., Rhéeault, M.-A., Intervention sociale en cas de catastrophe, Presses de l'Université du Québec, 2005.

#### Les réactions émotionnelles

- Choc, stupeur, torpeur
- Sentiment d'impuissance, de fragilité, de vulnérabilité
- Angoisse profonde
- Tension
- Colère

- Désolation, désespoir
- Impression que l'événement va se reproduire
- Émotivité
- Irritabilité
- Culpabilité et honte

#### Réactions cognitives

- Anxiété, peur
- Difficultés de concentration
- « Flash-hack »

- Irritabilité
- Confusion

#### Réactions comportementales

Fuite

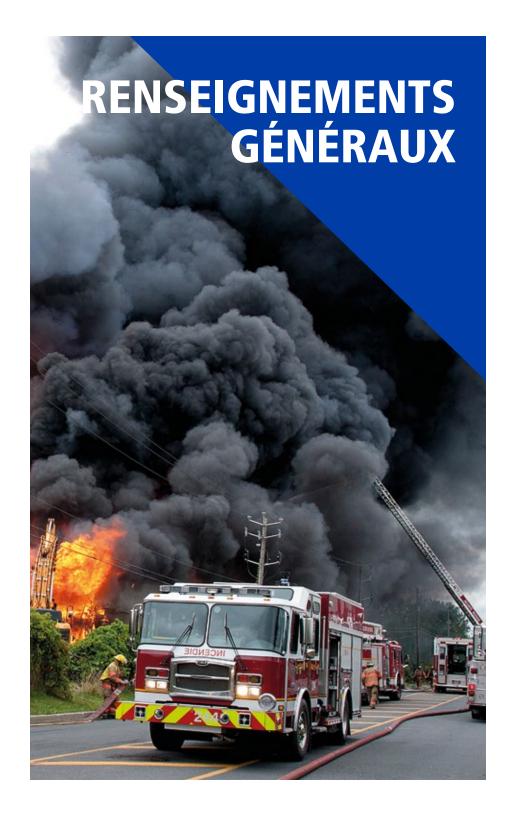
- Agitation
- Actions héroïques
- Besoin de protéger ses proches
- Figement

#### Réactions observées chez les enfants

- Difficultés de sommeil, cauchemars
- Régressions : mouiller son lit, sucer son pouce, etc.

#### Pistes d'intervention auprès des enfants

- Encourager à exprimer leur expérience et les sentiments vécus par la parole, le jeu et le dessin.
- Dire la vérité. Répondre à leurs questions sans les devancer. Ils iront jouer et reviendront plus tard pour poser d'autres questions.
- Augmenter leur sentiment de sécurité : les rassurer, leur dire qu'on les aime, que leurs réactions physiologiques et émotives sont des réactions normales à un événement anormal.
- Discuter des mesures de sécurité en cas d'incendie afin de leur donner du pouvoir sur la situation
- Aviser l'école ou la garderie qu'il y a eu incendie. Ces milieux offrent un soutien important.



### ANTICIPER LES PROBLÈMES

#### **CONSEILS JUDICIEUX**

Faites la liste de vos biens, avec photographies à l'appui et, si possible, les reçus. Remettez une copie de vos documents à un proche ou conservez-les dans un coffret de sûreté.
Faites des photocopies de vos cartes de crédit et cartes d'identité et remettez-en une copie à un proche.
Faites la liste de vos médicaments, glissez-la dans votre portefeuille et remettez-en une copie à un proche.
Préparez une trousse d'urgence à apporter avec vous en cas d'évacuation.
Tenez à jour une liste téléphonique de base que vous pouvez glisser dans votre portefeuille.

#### POUR OBTENIR UNE COPIE DU RAPPORT D'INTERVENTION

Toute demande doit être adressée à la Loi d'accès à l'information de la Ville de Longueuil :

par téléphone : 450 463-7015par télécopieur : 450 463-7410

• par courriel : accesinformation@longueuil.guebec

Des frais sont exigés pour ce service.

#### POUR OBTENIR UNE CONFIRMATION D'INTERVENTION

Les prestataires de l'aide sociale ou de l'Office municipal de l'habitation doivent téléphoner au Bureau des opérations du SSIAL au 450 463-7100, poste 5602. Le SSIAL transmettra une lettre de confirmation d'intervention directement à l'organisme concerné. Vous n'aurez pas à vous déplacer.

Toute autre personne qui désire obtenir une confirmation écrite doit se rendre au 1700, boulevard Curé-Poirier Est, Longueuil, et présenter une pièce d'identité avec photo et adresse.

Il n'y a pas de frais pour ce service.

### **VOUS ÊTES DE RETOUR À LA MAISON**

Voici quelques conseils à suivre :

#### **AVERTISSEUR DE FUMÉE**

L'avertisseur de fumée est l'appareil de détection d'incendie le moins coûteux et le plus facile à installer et à entretenir. Cet outil est d'une importance capitale puisqu'il peut sauver des vies en alertant les occupants d'une résidence de la présence de fumée au début d'un incendie. L'absence d'un avertisseur de fumée en état de fonctionner dans un logement peut être fatale pour bon nombre de gens touchés par un incendie.

#### **AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE\***

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles et la mort. Tout appareil ou véhicule qui brûle un combustible, comme l'essence, le diesel, le bois et le propane, peut produire du monoxyde de carbone.

Contrairement à d'autres gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ni les voies respiratoires. Un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence de ce gaz. Installez-le donc près des chambres à coucher afin de bien entendre l'alarme pendant votre sommeil.

Ne soyez pas la prochaine victime : dotez votre résidence ou logement d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone en état de fonctionner et n'oubliez pas d'en changer les piles deux fois par année, aux changements d'heure!

#### PLAN D'ÉVACUATION

Il faut déterminer deux sorties de secours et un point de rassemblement à l'extérieur. Avoir un plan d'évacuation et en faire l'exercice deux fois par année augmente vos chances de sortir sain et sauf de votre logement en cas d'incendie. En prévoyant un point de rassemblement à l'extérieur, vous vous assurez que tous les occupants ont évacué les lieux et sont en sécurité.

Composez le 450 463-7028 pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention des incendies ou visitez **longueuil.quebec/incendie**.

En cas d'urgence, composez le 911.

\*Source: msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1058/





#### LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Les bénévoles de la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) accompagnent la Division urgence sociale du CLSC lors des incendies et collaborent à l'intervention auprès des sinistrés. La SCCR prend en charge les premières 72 heures de subsistance (hébergement, repas et vêtements).

Numéro sans frais: 1877 362-2433

# OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LONGUEUIL (OMHL)

Si votre logement est inhabitable et que votre situation correspond aux critères d'admissibilité établis, vous aurez la priorité dans le processus d'obtention d'un loyer à prix abordable. Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le service de référence suivant:

445, rue Labonté Longueuil (Québec) J4H 3P8 450 670-2733, poste 3

#### **GESTION ANIMALIÈRE**

#### **Proanima**

(Boucherville, Longueuil et Saint-Bruno) 1470, rue de Coulomb Boucherville (Québec) J4B 7K2 450 655-2525

#### SPCA Roussillon

(Brossard) 450 638-9698

#### Travaux publics de Saint-Lambert

(Saint-Lambert) 450 466-3690

#### **PAROISSES**

Informez-vous auprès de votre paroisse; il existe peut-être un service de soutien dont vous pouvez bénéficier.

# SERVICES GOUVERNEMENTAUX (IDENTITÉ, REVENU, IMMIGRATION)

# Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

1 800 361-7620

saaq.gouv.qc.ca

# Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

514 864-3411

ramq.gouv.qc.ca

#### **Passeport Canada**

1 800 567-6868

canada.ca/fr/services/immigrationcitoyennete

# Emploi et Développement social Canada (assurance-emploi)

(ayez en main votre numéro d'assurance sociale et sélectionnez l'option 3) 1 800 808-6352

servicecanada.gc.ca

#### Centre de Service Canada - Brossard

2501, boulevard Lapinière, rez-de-chaussée Brossard (Québec) J4Z 3P1

### Centre de Service Canada – Longueuil

1195, chemin Du Tremblay, bureau 100 Longueuil (Québec) J4N 1R4

#### Revenu Québec

514 864-6299

revenuquebec.ca

### Agence du revenu du Canada

1 800 267-6999

canada.ca/agence-revenu

### Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec

514 873-4000

mess.gouv.qc.ca



#### **BAZAR ET MEUBLES**

5456, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9 Téléphone : 514 778-0791

#### **BONHOMME À LUNETTES**

Philippe Rochette, opticien (se rend dans plusieurs organismes communautaires)

Téléphone : 514 303-4315

# CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BOUCHERVILLE

11, rue Louis-H.-Lafontaine N. Boucherville (Québec) J4B 4Y3 Téléphone : 450 655-9081

#### **CLE DE BOUCHERVILLE**

135-H, boulevard de Mortagne Boucherville (Québec) J4B 6G4 Téléphone : 450 655-5646 Télécopieur : 450 655-6373

# CLSC DES SEIGNEURIES DE BOUCHERVILLE

160, boulevard De Montarville Boucherville (Québec) J4B 6S2 Téléphone : 450 468-3530

#### **DIRECTION DE L'ÉVALUATION**

789, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 4A6 Téléphone : 450 463-7177

#### LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements) 1230, rue Green Longueuil (Québec) J4K 4Z5 Téléphone : 450 677-8918 **lacroiseedelongueuil.qc.ca** 

# LE CENTRE DES GÉNÉRATIONS DE BOUCHERVILLE

61, rue De Montbrun Boucherville (Québec) J4B 7H4 Téléphone : 450 655-6944 **centredesgenerations.org** 

#### L'ENTRAIDE CHEZ NOUS

(meubles et vêtements) 155, rue Brodeur Longueuil (Québec) J4J 4A5 Téléphone : 450 468-1726

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

650, chemin du Lac Boucherville (Québec) J4B 6X3 Téléphone : 450 449-8630

# SI VOUS ÊTES RÉSIDENT DE BROSSARD

#### **BONHOMME À LUNETTES**

(se rend dans plusieurs organismes communautaires) Philippe Rochette, opticien

Téléphone : 514 303-4315

#### **CLSC SAMUEL-DE-CHAMPLAIN**

5811, boulevard Taschereau, bureau 100 Brossard (Québec) J4Z 1A5 Téléphone : 450 445-4452

#### **COMITÉ LOGEMENT RIVE-SUD**

311, rue McLeod

Châteauguay (Québec) J6J 2H8 Téléphone : 450 699-3060 comite-logement.org

#### **CUISINES DE L'AMITIÉ**

2210 rue André Brossard (Québec) J4Z 2Z8 Téléphone : 450 443-6770 **cuisinesdelamitie.org** 

#### **DIRECTION DE L'ÉVALUATION**

789, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 4A6 Téléphone : 450 463-7177

#### **FONDATION ALPHONSE-LEPAGE INC.**

(résidents de Brossard exclusivement) 3775, Martinique

Brossard (Québec) J4Y 1K3 Téléphone : 514 704-3002

#### FONDATION D'ENTRAIDE DE BROSSARD

(résidents de Brossard exclusivement) 5811, avenue Auteuil Brossard (Québec) J4Z 1M9 Téléphone : 514 778-2050

#### **LA MOSAÏQUE**

1650, rue de L'Église Le Moyne (Québec) J4P 2C8 Téléphone : 450 465-1803 lamosaique.org

#### LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE BROSSARD, NUMÉRO 9741

2550, rue Asselin Brossard (Québec) J4Z 3K7 Téléphone : 450 443-0192

#### MAISON D'ENTRAIDE DE SAINT-ALPHONSE

2190, rue André Brossard (Québec) J4Z 2Z8 Téléphone : 450 445-7124

#### MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD

2210 rue André Brossard (Québec) J4Z 2Z8 Téléphone : 450 678-5222 **mfdebrossard.org/fr/** 

#### MISSION NOUVELLE GÉNÉRATION

1423 Boul Provencher Brossard (Québec) J4W 1Z3 Téléphone : 450 486-7667 **missionnouvellegeneration.org** 



#### OFFICE DE L'HABITATION DE LONGUEUIL

445 rue Labonté Longueuil (Québec) J4H 2P8 Téléphone: 450 670-2733 **ohlongueuil.com** 

#### **RÉSEAU HABITATION CHEZ SOI**

3115 Montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 4J2 Téléphone: 450 676-8940 reseaudhabitationschezsoi.org

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

3800, boulevard Matte Brossard (Québec) J4Y 2Z2 Téléphone : 450 923-6311



(Tous les arrondissements)

#### **BAZAR ET MEUBLES**

5456, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9 Téléphone : 514 778-0791

#### **BONHOMME À LUNETTES**

(se rend dans plusieurs organismes

communautaires)

Philippe Rochette, opticien Téléphone : 514 303-4315

#### **CLE DE LONGUEUIL**

2877, chemin de Chambly, bureau 40 Longueuil (Québec) J4L 1M8 Téléphone : 450 677-5517 ou, sans frais 1 866 854-4077 Télécopieur : 450 677-5397

#### **CLSC DE LONGUEUIL-OUEST**

201, boulevard Curé-Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2G4 Téléphone : 450 651-9830

#### **CLSC DE SAINT-HUBERT**

6800, boulevard Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Z4 Téléphone : 450 443-7400

#### **CLSC SIMONNE-MONET-CHARTRAND**

1303, boulevard Jacques-Cartier Est Longueuil (Québec) J4M 2Y8 Téléphone : 450 463-2850

#### **DIRECTION DE L'ÉVALUATION**

789, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 4A6 Téléphone : 450 463-7177

#### LA BOUFFE DU CARREFOUR

(distribution alimentaire aux sinistrés seulement, services de mets préparés) 3780, Grande Allée

Saint-Hubert (Québec) J4T 2V6 Téléphone : 450 926-2386 **labouffeducarrefour.org** 

#### LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements) 1230, rue Green Longueuil (Québec) J4K 4Z5 Téléphone : 450 677-8918 **lacroiseedelongueuil.qc.ca** 

#### **LA MOSAÏQUE**

1650, rue de L'Église Longueuil (Québec) J4P 2C8 Téléphone : 450 465-1803

#### lamosaique.org

#### L'ENTRAIDE CHEZ NOUS

(meubles et vêtements) 155, rue Brodeur Longueuil (Québec) J4J 4A5 Téléphone : 450 468-1726

#### **LE REPAS DU PASSANT**

(distribution de repas sur inscription) 700, boulevard Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4J 1Z1 Téléphone : 450 679-5114 repasdupassant.com

#### **PROVISIONS COMMUNAUTAIRES**

(distribution alimentaire, boutique vêtements et mobilier) 2550, rue Jensen Saint-Hubert (Québec) J3Y 3W3 Téléphone : 450 445-3511

#### provisions.org

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

4130, Grande Allée Longueuil (Québec) J4T 1A3

Téléphone : 450 463-7311 (24 h sur 24)

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

777, rue D'Auvergne Longueuil (Québec) J4H 3T9 Téléphone : 450 463-7311 (24 h sur 24)

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

6355, boulevard Maricourt Longueuil (Québec) J3Y 1S8

Téléphone : 450 463-7311 (24 h sur 24)

#### SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

2027, rue Daniel

Longueuil (Québec) J4J 5M1 Téléphone : 450 646-8808



# SAINT-LAMBERT

#### CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES P'TITS BONHEURS DE SAINT-BRUNO

1665, rue Montarville Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T8

Téléphone: 450 441-0807

#### **CLSC DES PATRIOTES**

50, chemin de la Rabastalière Est, bureau 10 St-Bruno-de-Montarville (Québec)

J3V 2A5

Téléphone : 450 461-1012

#### **DIRECTION DE L'ÉVALUATION**

789, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 4A6 Téléphone : 450 463-7177

#### **LA MOSAÏQUE**

1650, rue de L'Église Longueuil (Québec) J4P 2C8 Téléphone : 450 465-1803 lamosaigue.org

# MEUBLÉTOUT

185, boulevard Laurier McMasterville (Québec) J3G 1P9 Téléphone : 450 464-7888

#### **SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**

600, rue Saggard Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B9

Téléphone: 450 645-2960

#### **BONHOMME À LUNETTES**

(se rend dans plusieurs organismes communautaires) Philippe Rochette, opticien Téléphone : 514 303-4315

#### **CLE DE BROSSARD**

1, place du Commerce, bureau 200 Brossard (Québec) J4W 2Z7 Téléphone : 450 672-1335 Télécopieur : 450 672-4667

#### LA CROISÉE DE LONGUEUIL

(meubles et vêtements) 1230, rue Green Longueuil (Québec) J4K 4Z5 Téléphone : 450 677-8918 **lacroiseedelongueuil.qc.ca** 

#### L'ENTRAIDE CHEZ NOUS

(meubles et vêtements) 155, rue Brodeur Longueuil (Québec) J4J 4A5 Téléphone : 450 468-1726

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

31, avenue Fort Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9 Téléphone : 450 466-3690

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES EN CAS DE SINISTRE

#### MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC CENTRES LOCAUX D'EMPLOI (CLE)

En cas d'incendie, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, par l'entremise de ses CLE, apporte une aide financière de derniers recours aux gens les plus démunis.

Numéro sans frais : 514 873-4000

#### INFO-SANTÉ - 811

Pour toutes questions ou inquiétudes concernant votre état de santé, pour avoir une opinion professionnelle ou pour savoir où aller ou qui consulter, appelez Info-Santé. Une personne-ressource est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

#### CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE (HÔPITAL, CLSC, CHSLD)

### **Hôpital Charles-LeMoyne**

3120, boulevard Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H1 Téléphone : 450 466-5000

#### CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST (HÔPITAL, CLSC, CHSLD)

#### **Hôpital Pierre-Boucher**

1333, boulevard Jacques-Cartier Est Longueuil (Québec) J4M 2A5 Téléphone : 450 468-8111

#### **ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS**

#### Bell

1 866 301-1942

#### Énergir

1 800 563-1516 (pour odeur ou urgence, composer le 911)

#### Hydro-Québec

1 800 790-2424 (urgence)

#### Vidéotron

1 877 512-0911 (service à la clientèle résidentielle)

#### **CARTES DE CRÉDIT**

#### **Visa Desjardins**

514 397-4415 (carte perdue)

#### Visa TD

1 800 983-8472 (carte perdue)

#### Visa CIBC

1 800 465-4653

#### Visa RBC

1 800 769-2511

### Mastercard Banque de Montréal

1 800 361-3361 (carte perdue)

## **Mastercard Banque Nationale**

1 800 622-2783

#### **American Express Canada**

1 800 869-3016 (carte perdue)

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SSIAL)

#### Administration

450 463-7100, poste 5601

#### Division prévention

450 463-7038

# COORDONNÉES À CONSERVER

#### **EXPERT EN SINISTRE**

Nom de la personne-ressource :	
Téléphone :	
Numéro de dossier :	
COMPAGNIE D'ASSURANCE	
Nom de la personne ressource :	
Téléphone :	
Adresse :	
Numéro de police d'assurance :	
CONCERNANT LE RAPPORT D'INTERVENTION  Nom :	
Téléphone :	
Numéro de carte d'appel (assigné par la centrale 911) :	
BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA	
Nom du représentant :	
Téléphone : 514 288-1563	
Adresse :1981, avenue McGill College, bureau 620 Montréal (Québec) H3A 2Y1	
Numéro de dossier :	
	ibc.ca

### AIDE-MÉMOIRE

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS**

ÉLECTRICIEN
Nom :
Téléphone :
PEINTRE
Nom :
Téléphone :
PLÂTRIER
Nom :
Téléphone :
PLOMBIER
Nom :
Téléphone :
COMPAGNIE DE NETTOYAGE
Nom :
Téléphone :
AUTRES NUMÉROS IMPORTANTS

NOTES		







